

Dans le cadre de la convention relative au tourisme culturel signée par le ministère de la culture et l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) et de sa déclinaison régionale (2022 – 2024),

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),
l'union nationale des associations de tourisme - région Hauts-de-France (UNAT),

lancent un

appel à candidatures

en direction d'artistes ou de collectifs artistiques
pratiquant le breakdance

(Le village vacances souhaite faire découvrir ou redécouvrir le breakdance à ses vacanciers.

En lien avec les JO 2024, la discipline entrant au programme des jeux olympiques, en tant que sport additionnel.)

en vue d'une résidence-mission d'appui artistique (Mi.A.A.) se déployant

du 13 juillet au 26 août 2024

au sein du Village Vacances ARTES « Le Cap d'Opale »

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Des partenariats en faveur des vacanciers, reposant sur une articulation organisée entre tourisme à vocation sociale et solidaire d'une part et faits artistiques et culturels d'autre part s'expérimentent en région Hauts-de-France depuis l'été 2017.

Pour ce faire, la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France et l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France ont choisi, après concertation, de privilégier une forme d'intervention plaçant en situation centrale et rayonnante l'artiste et mobilisant plus particulièrement les différents professionnels en activité au sein d'établissements de vacances ou de séjour.

Ici, en l'occurrence, pour ce qui concerne ce présent appel à candidatures, il s'agit de l'équipe en activité au sein du Village Vacances ARTES « Le Cap d'Opale », dans le département du Pas de Calais. Cet établissement étant un acteur de l'économie sociale et solidaire.

Cette forme d'intervention retenue est la **résidence-mission d'appui artistique (Mi.A.A.)** qui a été initiée il y a quelques années, en région Hauts-de-France, à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle *tout au long de la vie*.

Cette forme de résidence ne se confond, en aucun cas, avec une résidence de création. Il n'y a, en ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

L'objectif qui est généralement attaché à une résidence Mi.A.A. est d'amener, en un site précis et relativement circonscrit, comme ici, en ce centre d'hébergement, les publics qui en relèvent, momentanément ou de manière plus prolongée, à se trouver, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, en proximité avec un artiste et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat, échanges à propos de la recherche et des œuvres de l'artiste, création d'actions voire d'événements participatifs, coloration du quotidien du site à l'aune de la démarche et recherche artistiques qui l'animent, etc.)

Les personnes que l'on cherche à toucher, via une résidence Mi.A.A., sont plus particulièrement celles pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art. Mais au-delà de ces personnes ce sont, plus généralement, toutes celles qui séjournent au Village Vacances ARTES « Le Cap d'Opale » qui sont susceptibles d'être concernées.

Ceci implique une relation privilégiée entre l'artiste-résident et les différents personnels travaillant au sein de l'établissement, ceux-ci incarnant la permanence en un lieu de séjour qui, par définition reçoit de manière momentanée des familles ou des groupes (quelques jours à une semaine).

C'est la totale complicité interprofessionnelle qui peut s'organiser entre ces personnels et l'artiste qui garantit la réussite d'une résidence Mi.A.A.

Cette réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse, dans une équipe professionnelle, d'une présence d'un professionnel d'un autre type, l'artiste.

Cette présence, par essence différente, rare même, apparaît aux yeux des partenaires de cette offre particulièrement apte à enchainer ou à poétiser un quotidien, qui plus est en un espace-temps où la disponibilité des bénéficiaires est, à priori, de mise.

C'est à cette intégration de l'artiste en son sein que s'engage l'équipe du Village Vacances ARTES « Le Cap d'Opale ». C'est également à l'imprégnation du site par la création et l'imaginaire développés par l'artiste que s'engage la même équipe.

Si, en tant que potentiel candidat, vous souhaitez en savoir plus à propos des Mi.A.A. vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>

et télécharger le fichier « *Qu'est-ce qu'une résidence-mission* » en bas de page.

MISSION PROPOSÉE A L'ARTISTE-RÉSIDENT

Il s'agit donc, pour un artiste ou un collectif d'artiste danseur de Breakdance , au cours d'une période d'un seul tenant allant du 13 juillet au 26 août 2024, de résider au Village Vacances ARTES « Le Cap d'Opale » et d'accompagner, à raison de six jours par semaine, les équipes d'animation et d'accueil des vacanciers venant y séjourner afin de mener à bien, en faveur des familles et groupes qui s'y succèdent des processus très variés d'action culturelle et d'action artistique ainsi que des temps de pratique artistique qui soient fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques qui l'animent.

L'expérimentation, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu et le joyeux mais aussi le questionnement sont particulièrement souhaités.

L'équipe du Cap d'Opale souhaite mettre à l'honneur cette discipline en lien avec les JO 2024. Le Village Vacances faisant partie du Tourisme Social, Son principal but est la promotion d'un tourisme pour tous qui soit à la fois durable et solidaire. Il y accueille des publics très variés : familles, colonies, groupes de seniors, personnes sous tutelles venant en autonomie, personnes présentant différents types de handicaps... Certains de ces publics n'ont pas ou peu d'accès à la culture. Les temps d'animation et de partage avec les artistes en résidence sont des moments qui en plus d'apporter de la joie, de la découverte et de l'ouverture permettent la rencontre entre ses différents publics.

De même, il semble intéressant, par exemple, de s'appuyer sur une mise en évidence de l'articulation pouvant exister entre sa recherche artistique propre et l'imaginaire collectif qui peut se rattacher à l'idée de vacances et de loisirs.

Chaque artiste-candidat est, par ailleurs, invité à venir résider, accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion intensive, au sein du Village Vacances ARTES « Le Cap d'Opale » et éventuellement à sa périphérie durant la période de résidence. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire.

En amont de la période de résidence à proprement parler, **l'artiste retenu est invité à venir vivre une période d'immersion de deux jours au mois de juin 2024** au sein du Village Vacances ARTES « Le Cap d'Opale » afin de faire connaissance avec l'équipe et le site, de proposer un temps d'information-formation auprès des professionnels et de se doter des repères et des points d'appui nécessaires

LE Village Vacances ARTES « LE CAP D'OPALE » ET LE TERRITOIRE D'ACTION

Le Village Vacances ARTES, le Cap d'Opale est situé dans un parc de 5.5 hectares en plein cœur du Grand site des 2 Caps et au sein du parc Naturel des Caps et Marais d'Opale.

C'est un équipement du tourisme social qui accueille différents publics : groupes de scolaire, de seniors, de randonneurs ou en séminaire et des individuels.

L'été le public est essentiellement familial.

Il propose de nombreux services :

- Un espace aquatique avec piscine, sauna, jacuzzi et hammam
- Des espaces de restaurations : un bar et deux restaurants
- Des espaces ludiques : terrain de basket, tennis, multisport, jeux pour enfants, jeux d'estaminet, baby foot, billard...
- Des salles : 4 salles de classes et une salle polyvalente
- Des animations pour les familles : randonnées de découverte du territoire (ex balade à Audresselles, Visite de la vieille Ville de Boulogne...), activités sportives (aquagym, tournoi de ping-pong...) soirées (concerts, karaoké, soirées dansantes...) et un club enfant pour les jeunes de 4 à 12 ans.

Le Village Vacances est géré par l'ARTES, comme 8 autres équipements en France. Il peut accueillir jusqu'à 360 vacanciers répartis sur 3 bâtiments (soit 93 logements de 2 à 7 personnes). Il est ouvert de mi-mars à mi-novembre.

C'est un équipement du tourisme social et à ce titre, a de nombreux partenariats favorisant les vacances pour tous. Par exemple, l'ARTES est partenaire de l'association Choisir l'Espoir qui accompagne des familles dont un enfant est atteint du cancer, 5 logements leurs sont réservés en été. L'ARTES offre le séjour en pension complète à l'enfant malade et Choisir l'espoir prend en charge le séjour des accompagnants.

Le mélange des différents publics est un enjeu fort pour les équipes.

Le Village Vacances est dans une démarche en faveur du développement durable. De nombreuses actions ont été menées ces dernières années sur la Préservation de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage, la croissance partagée, la gestion des déchets, la sensibilisation à la nature... et ont permis l'obtention de plusieurs labels comme « Clef Verte », « Marque Valeurs Parc », « Accueil vélo ».

Le Village Vacances est ancré dans son territoire et travaille avec de nombreux acteurs locaux : producteurs, guides, musées, le Grand Site des Deux Caps, le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale...

CONDITIONS

Il s'agit, pour cette résidence **d'une mission à temps plein, en toute exclusivité** (cet engagement est impératif). En ce qui concerne la rémunération l'artiste retenu, le coût total employeur ne pourra, en aucun cas, excéder, pour **un mois et demi de résidence et les deux jours d'immersion, 6 600.00€ euros**, (rémunération de l'artiste, charges et cotisations afférentes et, le cas échéant, les droits d'auteur).

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi applicable est le régime général, s'agissant ici d'action culturelle. La rémunération sera ainsi formalisée par un contrat de travail à durée déterminée et un bulletin de salaire.

Toutefois, pour les artistes relevant de l'intermittence ou des droits d'auteurs, il est signalé qu'une partie de la mission (la composante diffusion en l'occurrence si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut) peut faire l'objet d'une rémunération au cachet ou en droits d'auteurs quand la nature de l'activité le permet (cela peut représenter environ 30 % de la mission et donc, le cas échéant, de la rémunération totale).

L'artiste retenu bénéficiera, **à titre gracieux, d'un hébergement** au sein du centre d'accueil. Ses **repas seront également pris en charge**. Ainsi que **deux voyages aller-retour** de son lieu d'habitation au Cap d'Opale

Un budget sera également consacré aux éventuels besoins en matière de fongibles et de petites fournitures. Ces moyens ont pu être mobilisés conjointement par le ministère de la culture – direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT).

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent

des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A.

Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre la communauté au travail et la communauté en séjour au Village Vacances le Cap d'Opale. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant de préférence, à adresser, par voie électronique uniquement, sous format, PDF à l'adresse suivante : julie.verbrugghe@lecapdopale.com

Cet ensemble comprend :

1. un dossier artistique présentant la démarche et la production artistiques du candidat ;
2. un CV ;
3. un courrier de motivation confirmant son acceptation du principe de présence exclusive et faisant état d'un certain nombre de pistes qui seront empruntées au cours de la résidence Mi.A.A. ;
4. une liste des œuvres et objets artistiques que le candidat propose de diffuser durant la résidence-Mi.A.A.

L'ensemble est à envoyer pour le **3 mars 2024 (inclus), dernier délai.**

SÉLECTION DE L'ARTISTE

Un jury composé de représentants :

- de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC),
- de l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT),
- des établissements partenaires du programme dont le

se réunira, au plus tard fin mars 2022 et procédera au travail de pré-sélection, puis de sélection.

Le choix définitif de l'artiste-résident est annoncé, au plus tard, **en avril 2023.**

LIENS UTILES

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Il est conseillé de prendre contact avec l'établissement avant l'envoi de la candidature afin de prendre connaissance du contexte et des enjeux spécifiques de la résidence mission.

Contactez Julie Verbrugghe, Responsable d'Etablissement au 03 21 32 63 00 ou au 06 41 94 59 91

POUR FAIRE PLUS AMPLE CONNAISSANCE

- avec le Village Vacances « Le Cap d'Opale
<https://artestourisme.fr/hebergements/le-cap-dopale>
<https://www.facebook.com/LeCapdOpale>
- avec l'UNAT www.unat-hauts-de-france.com
- avec la DRAC Hauts-de-France www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France
- et avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>